

« Too central to fail »

Michel Juvet

Analyste financier et membre du comité de direction de Bordier & Cie

Des hordes d'experts ou d'hommes politiques se penchent depuis de nombreux mois sur la problématique du «*too big to fail*» qui a permis à des grandes banques qui se noyaient d'être sauvées avec la bouée monétaire des citoyens.

Progressivement des propositions se concrétisent: nouvelles règles sur le niveau des fonds propres, transformations mécaniques de créances en actions, supervisions plus fines, séparation d'activités en structures différentes, regroupement dans une holding, etc.... Le «*too big to fail*» s'éloigne donc des banques commerciales, mais la crise des dettes étatiques le rapproche d'autres acteurs.

Dans le cas de la crise grecque, une restructuration des dettes publiques entraînant une perte de valeur de 30% des obligations de l'Etat grec ferait perdre au système bancaire de la zone euro environ 1% à 2% de ses fonds propres actuels. Embêtant certes, mais pas catastrophique.

En revanche, le bilan de la Banque centrale européenne, exposé directement ou indirectement dans les dettes publiques grecques, pourrait alors souffrir de moins-value de 15 à 30 milliards d'euros; un chiffre à comparer à la somme de ses plus-values sur devises et or accumulées (19 milliards), ses fonds propres (5 milliards) et ses provisions (5 milliards). On comprend aisément le refus par la BCE d'envisager une restructuration des dettes.

Certes la BCE ne fera pas faillite, «*too central to fail*», mais le coût du renflouement des fonds propres se déplacerait indirectement une nouvelle fois sur les citoyens européens. En attendant, la monnaie européenne, dont la valeur est garantie par la qualité du bilan de sa banque centrale, continue logiquement de s'affaiblir contre le franc.

Tiens justement, pourquoi le franc monte-t-il simultanément? Au bilan de la BNS, la réserve pour distributions futures de 19 milliards de francs n'existe plus, et les pertes sur devises, à fin mai, pourraient avoir atteint près de 10 milliards, soit près d'un quart du cumul de ses fonds propres et de sa provision pour réserves monétaires. Incompréhensible, plus la crise européenne se développe, plus le bilan de la BNS est péjoré et plus le franc monte! Certes l'article 725 du code des obligations ne guette pas la BNS, n'empêche... encore 7% de hausse du franc et les pertes seraient équivalentes à la moitié des fonds propres et réserves.

Revoyons donc quelques règles «*hic et nunc*»: les éventuels futurs bénéfices de la BNS ne devront être redistribués que lorsque les réserves auront été complètement reconstituées; supprimons la convention de 2008 qui prévoit de distribuer une partie des bénéfices aux cantons, même s'il y a des pertes; laissons la BNS distribuer des bénéfices quand elle le peut, ou perdre de l'argent temporairement et donnons lui aussi les moyens de pratiquer le «*stop loss*»; et supprimons cette cotation boursière inutile de la BNS. «*Too central to fail*»...